

SYSTEME COMPTABLE DES ENTITES A BUT NON LUCRATIF- OHADA

Specificites, cas pratiques,
techniques de mise en
conformite

YAOUNDE, 06-09-2023



Organisation

Non

Gouvernement

PLAN DE PRESENTATION

01

CONTEXTE DE LA
REFORME

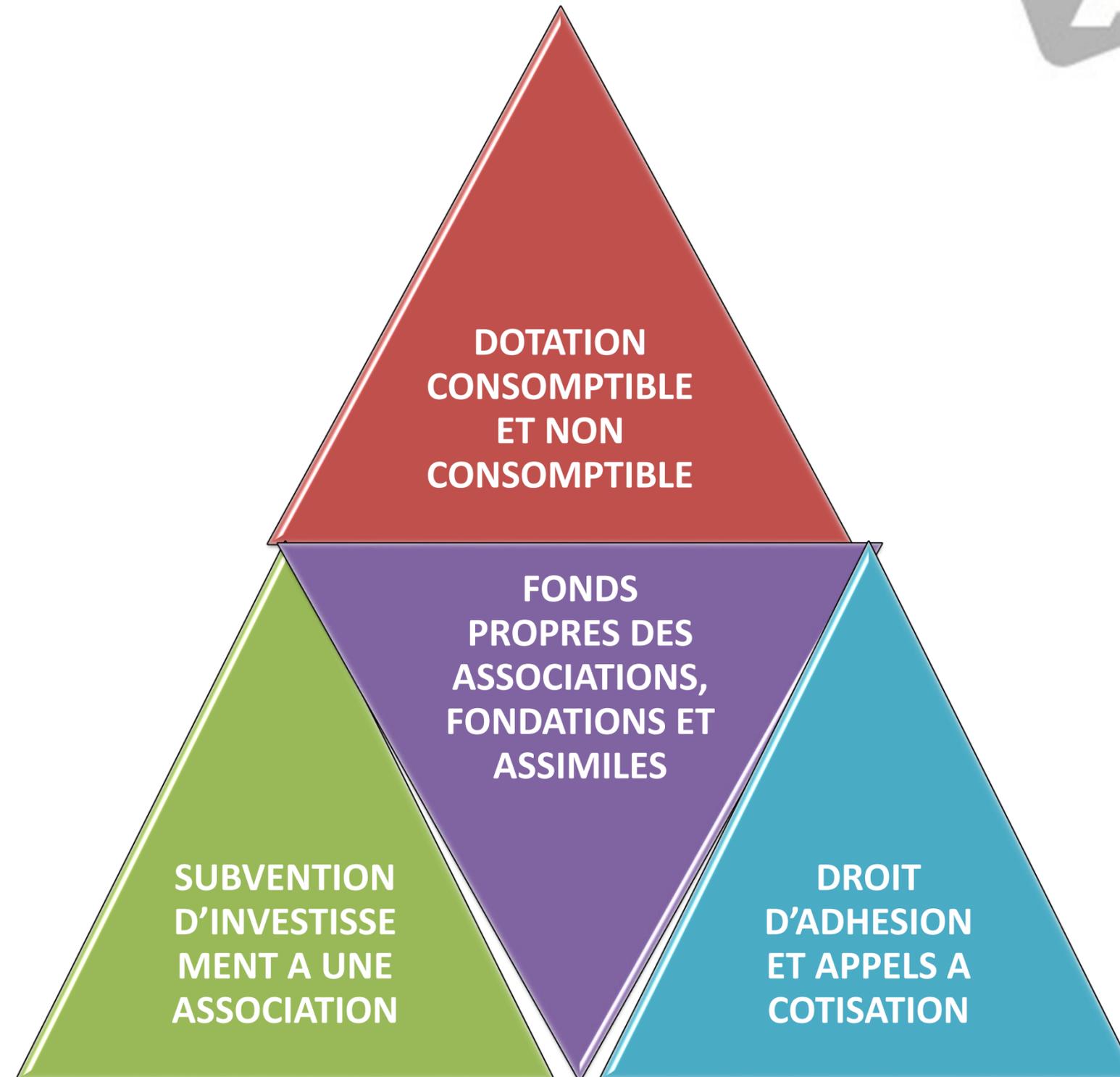
02

ENJEUX DE LA
REFORME

03

PRINCIPE DE LA
REFORME

1- Fonds propres des associations, fondations et assimilés



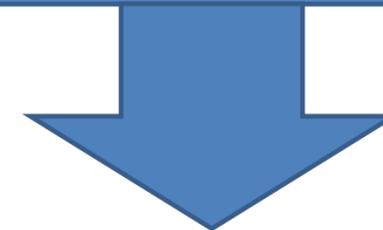
1-1-Dotation consommable et non consommable

Principe de traitement

- se référer aux lois du pays ;
- aux statuts, règlements intérieurs de l'entité



- font une différence entre la souscription et la libération ;
- ou si il n'y a aucune information y relative



- si c'est une libération définitive ;
- si c'est une libération provisoire.

1-1-Dotation consommable et non consommable

Application 1: Dotation consommable et non consommable

A la constitution de l'association REBECCA, les adhérents ont décidé le 21/05/2023 d'apporter les biens suivants dont la réalisation est intervenue le 15/05/2023.

PASSER LES ECRITURES DE L'EXERCICE 2023	Apports des adhérents	A titre définitif	A titre provisoire
	Mobilier de bureau	15.000.000	30.000.000
	Matériel informatique	8.000.000	0
	Matériel automobile	10.000.000	0
	Chèques	5.000.000	3.000.000
	Espèces	0	1.000.000

NB: 5.000.000 SONT LIBERES POUR PRENDRE EN CHARGE LES CHARGES DE DEMARRAGE DE L'ASSOCIATION ET ENTIEREMENT CONSOMMEES AU 31/12/2023

1-1-Dotation consommable et non consommable

Cas souscription des apports

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
4511		Apporteurs en nature (15 000 000 + 10 000 000 + 8 000 000)	33 000 000	
4512		Apporteurs en numeraires	5 000 0000	
	1015	Dotation non consommables sans droit de reserve		33 000 000
	1041	Dotation consommables		5 000 000

Cas liberation des apports

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
2441-2		Materiel de bureau et informatique	23 000 000	
2451		Materiel de transport	10 000 000	
5711		Especes	5 000 000	
	4511	Apporteurs en nature (15 000 000 + 10 000 000 + 8 000 000)		33 000 000
	4512	Apporteurs en numeraires		5 000 000

1-1-Dotation consommable et non consommable



Cas souscription des apports à titre provisoire

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
4511		Apporteurs en nature	30 000 000	
4512		Apporteurs en numeraires(1 000 000 + 3 000 000)	4 000 000	
	1025	Dotation non consommables avec droit de reprise en nature		30 000 000
	1021	Dotation consommables avec droit de reprise en numéraire		4 000 000

Cas liberation des apports à titre définitif

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
2441		Materiel de bureau	30 000 000	
52		Banques	3 000 0000	
57		Caisse	1 000 000	
	4511	Apporteurs en nature		30 000 000
	4512	Apporteurs en numeraires		4 000 000

1-1-Dotation consommable et non consommable



A la cloture de l'exercice

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
1049		Dotation consommables inscrit au compte du résultat	5 000 000	
	703	Quota-part des dotations consommables transférées		5 000 000

Hypothèse 2 : les statuts ne prévoient pas de souscription et libération des apports

Réalisation des apports

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
2442		Materiel informatique	8 000 000	
2441		Materiel de bureau	15 000 000	
2451		Materiel automobile	10 000 000	
571		Caisse	5 000 000	
	1015	Apporteurs en nature		33 000 000
	1041	Apporteurs en numeraires		5 000 000

1-1-Dotation consommable et non consommable

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
2441		Materiel de bureau	30 000 000	
52		Banques	3 000 000	
57		Caisses	1 000 000	
	1021	Dotation non consommable avec droit de reprise en num		30 000 000
	1025	Dotation non consommable avec droit de reprise en nature		4 000 000

Clôture de l'exercice

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
1049		Dotation consommable inscrite au compte de résultat	5 000 000	
	703	Quote-part de dotation consommable transférée		5 000 000

Application 2 : Droit d'adhésion et appel de cotisations de nouveaux membres

Une association a lancé le 10 janvier un appel de versement de droit d'adhésion, de dépôt restituable et d'appel de cotisations des nouveaux membres d'une valeur globale de 50 000 000. Les dispositions statutaires stipulent que 15% des sommes collectées sont considérés comme un dépôt restituable aux adhérents dans un délai de 48 mois, 10% représentent l'appel de cotisations le solde est affecté au droit d'entrée. Le 15 janvier N, tous les adhérents se sont acquittés de leur droit d'adhésion.

NB : les statuts prévoient un recouvrement par tout moyen de la cotisation en cas de défaillance des membres.

1-2- Droit d'adhésion et appel de cotisations de nouveaux membres



Principe de traitement

Voir sur la base des documents probants que EBNL peut justifier le droit d'agir a recouvrer l'appel (creance ou encaissement

2- Comptabilisation

Lors de l'appel du droit d'entrée et des cotisations

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
411		Adhérents	50 000 000	
	103	Droit d'entrée		37 500 000
	1851	Dépôts reçus		7 500 000
	701	Cotisations des adhérents		5 000 000

Lors de l'encaissement du droit d'entrée et des cotisations

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
52		Banques	5 000 000	
	411	Adhérents		5 000 000

Application 3: Subventions d'investissement destinées à une association

L'association AGIR reçoit le 10 Mai N de l'Union européenne une notification relative à une subvention d'équipement d'une valeur globale de 120 000 000 pour l'acquisition d'un terrain nu et la construction d'un entrepôt destiné au stockage de médicaments. Les fonds ont été virés en banque le 01/06/N. Le 1^{er} octobre N, un terrain est acheté à 20 000 000.

Le 1^{er} juillet N+1 : la construction de l'entrepôt d'une valeur de 100 000 000 est terminée et mis en service. Un chèque du montant de la construction a été remis à l'entrepreneur.

L'amortissement de l'entrepôt se fait sur 20 ans. Aucune clause d'inaliénabilité n'a été notifiée dans la convention de financement.

1-3- Subvention d'investissement destinées a une association



Ecritures au journal de l'exercice N :

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
4731		Subvention d'investissement à recevoir	120 000 000	
	1417	Subventions d'équipement-Organisme internationaux		120 000 000
		01/06/N		
5211		Banques en monnaie nationale	120 000 000	
	4731	Subvention d'investissement à recevoir		120 000 000
		01/10/N		
2221		Terrains batir	20 000 000	
	4812	Fournisseur d'investissement,immo corporelles		20 000 000

1-3- Subvention d'investissement destinées a une association

		01/10/N		
4812		Fournisseur d'investissement, immo corporelles	20 000 000	
	5211	Banques en monnaie nationale		20 000 000

Terrain : l'immobilisation n'est pas amortissable, la subvention sera donc reprise sur 10 ans en l'absence d'une clause d'inaliénabilité. La reprise de chaque amortissement est égale au 1/10 du montant de la subvention (sans prorata temporis). Montant de la reprise en N et sur les exercices suivants : $20\,000\,000 \times 1/10 = 2\,000\,000$

Ecritures au journal de 31/12/N :

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		31/12/N		
1417		Subventions d'équipement-Organisme internationaux	2 000 000	
	799	Reprise de subvention d'investissement		2 000 000

Bâtiment : • amortissement de l'entrepôt sur 20 ans à compter de la mise en service ; • reprise de la subvention au même rythme ; Amortissement de l'exercice N+1 : $100\,000\,000 \times 1/20 \times 6/12 = 2\,500\,000$. Montant de la reprise de subvention de l'exercice N+1 : $100\,000\,000 \times 1/20 \times 6/12 = 2\,500\,000$.

1-3- Subvention d'investissement destinées a une association

Ecritures au journal de 31/12/N+1

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		01/07/N+1		
231		Batiment au sol propre	100 000 000	
	4812	Fournisseur d'investissement,immo corporelles		100 000 000
		01/07/N+1		
4812		Fournisseur d'investissement,immo corporelles	100 000 000	
	5211	Banques en monnaie nationale		100 000 000
		31/12/N+1		
6813		Dotations aux amortissements des immo corporelles	2 500 000	
	2838	Amortissement du batiment au sol propre		2 500 000
		31/12/N+1		
1417		Subventions d'équipement-Organismes internationaux	2 500 000	
	799	Reprises des subventions d'investissement		2 500 000

1-3- Subvention d'investissement destinées a une association

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		31/12/N+1		
1417		Subventions d'équipement-Organisme internationaux	2 000 000	
	799	Reprises des subventions d'investissement		2 000 000
		31/12/N+1		
2234		Terrains batis pour batiments affectés aux autres operations professionnelles	20 000 000	
	2221	Terrains batis		20 000 000

Application 4: Fonds non utilisés en fin d'exercice destinés à un projet spécifique

Le 15 octobre N une ONG reçoit de la Banque Africaine de Développement la notification d'une donation de 45 000 000 affectés à la réalisation d'un projet d'hydraulique villageoise dans toute la région du Nord.

L'ONG a reçu le 02 novembre N un virement bancaire de 45 000 000. A la fin de l'exercice, les ressources affectées à ce projet ont été consommées au 1/3 de leur montant compte tenu de la COVID 19. Le reste de la subvention a été consommé au cours de l'exercice N+1.

❖ Pour la reception de la donation et les fonds non utilisés en fin d'exercice à un projet specinque:

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		15/10/N		
52		Banques	45 000 000	
	165	Fonds affectés à un projet spécifique		45 000 000
		31/12/N		
165		Fonds affectés à un projet spécifique	15 000 000	
	7925	Reprises de fonds affectés à un projet spécifique		15 000 000

❖ Pour la couverture des dépenses engagées au cours de l'exercice N+1:

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		31/12/N		
165		Fonds affectés à un projet spécifique	30 000 000	
	7925	Reprises de fonds affectés à un projet spécifique		30 000 000

Application 5: Fonds provenant des dons et des legs

Le 1^{er} avril N, l'association accepte l'actif net successoral d'un legs qui se décompose comme suit :

- Bâtiment administratif (durée d'utilité 30 ans) 400 000 000
- Mobilier de bureau (durée d'utilité 10 ans) 25 000 000
- Matériel informatique (durée d'utilité 2 ans) 10 000 000
- Matériel automobile (durée d'utilité 3 ans) 12 000 000
- Dettes successorales 25 000 000
- Obligation d'entretenir la tombe du testateur pendant 25 ans
dont le coût est estimé à 12 500 000

Les dettes successorales ont été réglées par virement bancaire le 10 Mai.

1- Réception des dons et legs

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		01/04/N		
2313		Batiments administratifs	400 000 000	
2442		Matériel informatique	10 000 000	
2441		Matériel de bureau	25 000 000	
2451		Matériel de bureau	12 000 000	
	4861	Dettes des dons et legs d'immoilisations		25 000 000
	167	Fonds provenant des dons et legs d'immobilisations		422 000 000

2- Paiement des dettes du donateur

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		10/05/N		
4861		Dettes des dons et legs d'immoilisations	25 000 000	
	52	Banques		25 000 000

3- A la cloture de l'exercice

❖ Provision pour charge sur legs et dons

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		31/12/N		
1679		Engagement auprès du donateur	12 500 000	
	192	Provision pour charges sur legs et dons		12 500 000

❖ Amortissement de l'exercice

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		31/12/N		
6813		Dotation aux amortissements des immo corporelles	18 625 000	
	28313	Amortissement du batiment		10 000 000
	28442	Amortissement du matériel informatique		3 750 000
	28444	Amortissement du matériel de bureau		1 875 000
	28451	Amortissement du materiel automobile		3 000 000

2-2-Fonds provenant des dons et des legs



❖ Reprise des fonds affectés

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		31/12/N		
167		Fonds provenant des dons et legs	18 625 000	
	7923	Reprise de fonds affectés provenant des dons et legs d'immobilisations		18 625 000

Application 6: Legs et donations non encore reçus d'immobilisations destinées à la vente

Le 5 janvier N, l'association accepte par acte authentique un legs de biens qui seront à sa disposition en janvier N+2. Ces immobilisations destinées à la vente se décomposent comme suit :

bâtiment administratif	400 000 000
meublier de bureau	25 000 000
matériel informatique	10 000 000
matériel automobile	12 000 000

A la clôture de l'exercice N+1, un test de dépréciation a été effectué sur l'ensemble des équipements reçus suite à la constatation d'un indice de perte de valeur. Le test révèle qu'une dépréciation représentant 25% de la valeur du bâtiment doit être constatée.

Le 20 février N+2, l'association vend le bâtiment à 250 000 000, le mobilier et le matériel à 60 000 000.

Le 10 mars N+2, l'association encaisse par chèque bancaire les produits de cession d'immobilisations.

1- Comptabilisation initiale

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		05/01/N		
203		Batiments destines à la vente provenant de legs non encore reçu	400 000 000	
204		Matériels destines à la vent provenant des legs et non encore reçus(25 000 000 + 10 000 000 + 12 000 000)	47 000 000	
	172	Legs non encore reçus d'immobilization destinées à la vente		447 000 000

2-3-Legs et donations non encore reçus d'immobilisations destinées à la vente

2- Comptabilisation à la cloture de l'exercice N+1

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		31/12/N+1		
6952		Dotations aux dépréciations des immobilisations destinées à la vente provenant des legs non encore reçus	100 000 000	
	2902	Dépréciations des immobilisations destinées à la vente provenant des legs non encore reçus		100 000 000

3- Comptabilisation de la cession des immobilisations

- Les immobilisations cédées doivent être décomptabilisées ainsi:

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		20/02/N+2		
818		VNC Immobilisations reçues destinées à la vente provenant de legs	447 000 000	
	203	Batiments destinés à la vente provenant legs non encore reçus		400 000 000
	204	Matériels destinés à la vente provenant legs non encore reçus		47 000 000

- La créance et l'encaissement du prix de cession des biens cédés sont ainsi constatés:

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		31/12/N+2		
485		Créances sur cessions d'immobilisations	310 000 000	
	828	Produits des cessions d'immobilisations reçues destinées à la vente provenant de legs		310 000 000
		10/03/N+2		
52		Banques	310 000 000	
	485	Créances sur cessions d'immobilisations		310 000 000

- Le compte de legs non encore reçus d'immobilisations destinées à la vente doit être soldé par l'écriture suivante:

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		31/12/N+2		
172		Legs non encore reçus d'immobilisation destinées à la vente	447 000 000	
	7962	Reprises de fonds reportés provenant de legs d'immobilisations reçues destinées à la vente		447 000 000

- La depreciation antérieure sans objet doit etre soldé par l'écriture suivante:

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		31/12/N+2		
2902		Dépréciations des immobilisations destinées à la vente provenant de legs non encore reçus	100 000 000	
	7962	Reprises de depreciation d'immobilisations reçues destinées à la vente provenant de legs		100 000 000

Application 7: Donation temporaire d'usufruit

Une association bénéficie par acte authentique la jouissance de l'usufruit d'un immeuble, pour 10 ans, le 02/01/N pour les besoins de son activité. Une partie de l'immeuble a été mise en location. Le loyer annuel payable d'avance s'élève à 12 000 000. Le 10/01/N, le locataire a émis au profit de l'association un chèque bancaire représentant le montant du loyer annuel. La valeur de l'immeuble est estimée à 150 000 000.

A la clôture de l'exercice N, un test de dépréciation a été effectué sur l'immeuble en jouissance suite à la constatation d'un indice de perte de valeur. Le test révèle qu'une dépréciation représentant 25 000 000 de la valeur de l'immeuble doit être constatée.

1-Note préliminaire

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, une dépréciation doit être en principe constatée en cas de perte de valeur. Toutefois, par simplification le SYCEBNL recommande de ne pas constater une dépréciation mais plutôt de fournir une information dans la Note 5D Dons et legs d'immobilisations non reçus destinés à la vente et usufruit temporaire (amortissements et dépréciations).

2- Reception des immobilisations

- Lors de la réception de l'Acte authentique de jouissance de l'usufruit:

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		02/01/N		
2011		Usufruit temporaire	150 000 000	
	171	Donation temporaire d'usufruit		150 000 000

3- Location de l'immeuble

- Constatation du loyer annuel vu de la facture:

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		10/01/N		
412		Clients-usagers	12 000 000	
	7082	Revenus d'usufruit		12 000 000

- Encaissement des revenus d'usufruit:

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		10/01/N		
52		Banques	12 000 000	
	412	Clients-usagers		12 000 000

4- A la cloture de l'exercice

- Amortissement:

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		31/12/N		
680		Dotation aux amortissements d'usufruit temporaire	15 000 000	
	280	Amortissements d'usufruit temporaire		15 000 000

- Reprise de la donation de l'usufruit temporaire:

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		31/12/N		
171		Donation temporaire d'usufruit	15 000 000	
	7961	Reprise de fonds provenant d'usufruit temporaire		15 000 000

5- Retrocessions des immobilisations au donateur

- Lors de la retrocession au donateur au terme de la durée de la donation temporaire de l'usufruit ; l'entité doit procéder à une décomptabilisation de l'immobilisation:

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
280		Amortissement d'usufruit temporaire	150 000 000	
	2011	Usufruit temporaire		150 000 000

Application 8 : Projet de developpement

La Banque Mondiale a procédé le 5 janvier N à un décaissement global de 150 000 000 par virement bancaire pour le financement d'un projet de développement. Le budget réalisé par l'équipe dirigeante du projet, estime à 80% la part du financement liée aux dépenses d'investissement et 20% celle liée au fonctionnement du projet.

Les dépenses relatives à la réalisation du projet sont les suivantes au titre de l'exercice N :

1. Opérations d'investissement

. Terrain.....	10 000 000
. Entrepôt de stockage (durée d'utilité 20 ans).....	50 000 000
. Mobilier de bureau (durée d'utilité 10 ans).....	5 000 000
. Matériel informatique (durée d'utilité 2 ans).....	12 000 000
. Matériel automobile (durée d'utilité 4 ans).....	35 000 000
TOTAL.....	112 000 000

2-Opérations de fonctionnement

. Achats de fournitures (marché local).....	10 075 000
. Autres achats.....	5 000 000
. Voyages et déplacement.....	1 500 000
. Services extérieurs.....	2 500 000
. Salaires et appointements nets.....	8 500 000
. Charges patronales-Sécurité sociale.....	255 000
. Charges patronales fiscales.....	170 000
TOTAL.....	28 000 000

Au début de l'exercice suivant N+1, le projet engage le solde des fonds transférés suivant accord du bailleur pour des prestations de services payées par chèque bancaire à hauteur de 10 000 000

3-Fonds propres, projets de développement et assimilés



1-Note préliminaire

L'entité peut présenter des états financiers par bailleur ou sous projet, dans ce cas il sera plus opportun de subdiviser les comptes par l'affectation à la fin du numéro, d'un identifiant spécifique à chaque bailleur ou sous projet. Si une telle option est retenue, les états financiers combinés seront obligatoires.

2- Decaissement des bailleurs de fonds

- Lors du decaissement des bailleurs de fonds, l'écriture est la suivante :

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		05/01/N		
52		Amortissement d'usufruit temporaire	150 000 000	
	162	Fonds affectés aux investissements		120 000 000
	462	Fonds d'administration		30 000 000

3-Fonds propres, projets de développement et assimilés

3-Comptabilisation des opérations d'investissement

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
2234		Terrains	10 000 000	
2318		Batiments	50 000 000	
2442		Matériel informatique	5 000 000	
2441		Mobilier de bureau	12 000 000	
2451		Materiel automobile	35 000 000	
	4812	Fournisseurs d'investissements immo corporelles		112 000 000

4812		Fournisseurs d'investissements immo corporelles	112 000 000	
	52	Banques		112 000 000

3-Fonds propres, projets de développement et assimilés

4-Comptabilisation des charges de fonctionnement

4-1-Comptabilisation des charges de fonctionnement(hors charges de personnel)

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
6011		Achats de fournitures	10 075 000	
6050		Autres achats	5 000 000	
6181		Voyages et déplacements	1 500 000	
62/63		Services extérieurs	2 500 000	
	40	Fournisseurs		19 075 000
40		Fournisseurs	19 075 000	
	52	Banques		19 075 000

3-Fonds propres, projets de développement et assimilés



4-2-Comptabilisation des charges de personnel

-Comptabilisation des salaires bruts

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
6611		Appointements;salaires et commissions	8 500 000	
	422	Personnel;remunerations dues		8 500 000

-Comptabilisation des charges fiscales

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
6413		Taxes sur appointements et salaires	170 000	
	4421	Etats Impots et taxes d'Etat		170 000

3-Fonds propres, projets de développement et assimilés



-Comptabilisation des charges sociales

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
664		Charges sociales	255 000	
	431	Sécurité sociale		255 000

-Reglement des impots et taxes sur salaires et charges sociales

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
4421		Taxes sur appointements et salaires	170 000	
431		Sécurité sociale	255 000	
	52	Banques		425 000

3-Fonds propres, projets de développement et assimilés

-Transfert des fonds d'administration

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
462		Fonds d'administration	28 000 000	
	702	Quote-part de fonds administration transférés		28 000 000

5-A la cloture de l'exercice

5-1-Constataion des fonds d'investissement non consommés

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		31/12/N		
162		Fonds affectés aux investissements	8 000 000	
	165	Fonds non consommés en fin d'exercice		8 000 000

3-Fonds propres, projets de développement et assimilés



5-2-Extourne des fonds d'investissement non consommés N+1

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		01/01/N+1		
165		Fonds non consommés en fin d'exercice	8 000 000	
	162	Fonds affectés aux investissements		8 000 000

3-Fonds propres, projets de développement et assimilés

6-Prestations des services N+1

-Constatation et règlement des prestations de services

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
62/63		Services extérieurs	10 000 000	
	4011	Fournisseurs		10 000 000
4011		Fournisseurs	10 000 000	
	5211	Banques		10 000 000

-Transfert des fonds d'administration

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
462		Fonds d'ad, inistration	10 000 000	
	702	Quote-part de fonds administration transférés		10 000 000

3-Fonds propres, projets de développement et assimilés

7-Ajustement des fonds d'investissement et des fonds d'administration N+1

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
162		Fonds affectés aux investissements	8 000 000	
	462	Fonds d'administration		8 000 000

Application 9: Dons en nature à distribuer

L'association DONAS a reçu le 01/03/N des dons de produits alimentaires destinés à des personnes nécessiteuses d'une valeur de 25 000 000. L'association collecte régulièrement des produits alimentaires auprès de certaines sociétés agro-industrielles. La convention de don exige que les produits alimentaires ne soient distribués qu'aux nécessiteux.

A la clôture de l'exercice, la valeur du stock de produits alimentaires destinés à des personnes nécessiteuses non distribués s'élève à 5 000 000.

4-1-Dons en nature a distribuer



1- Au cours de l'exercice N

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		01/03/N		
654		Dons en nature courants à distribuer	25 000 000	
	7542	Dons en nature courants reçus à distribuer		25 000 000
		31/12/N		
345		Stock de dons en nature affectés	5 000 000	
	6035	Variations de stocks de dons en nature		5 000 000
		d°		
7542		Dons en nature courants reçus à distribuer	5 000 000	
	4713	Créditeurs;dons en nature courants non consommés		5 000 000

4-1-Dons en nature a distribuer



2- A la réouverture des comptes au 01/01/N+1

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		01/01/N+1		
6035		Variations de stocks de dons en nature	5 000 000	
	345	Stock de dons en nature affectés		5 000 000
		d°		
4713		Créditeurs;dons en nature courants non consommés	5 000 000	
	7542	Dons en nature courants reçus à distribuer		5 000 000

Application 10: Dons en nature à vendre

Opération 1 : Une association reçoit gratuitement de façon périodique des lots de vêtements de marque déstockés destinés à la vente 10/10/N. Le 15/04/N+1, les lots de vêtements reçus ont été vendus à 12 000 000. Les usagers ont réglé 25% des ventes en espèces et le reste par chèque bancaire le 20/04/N+1.

Opération 2 : 10/06/N, une association XY a reçu gratuitement un camion qui a une valeur argus de 15 000 000. N'étant pas nécessaire à la réalisation de son objet social, l'entité a décidé de le vendre.

30/08/N, l'association a payé par chèque 250 000 pour les frais de remise en état.

31/03/N+1, l'association a vendu le camion à 13 000 000 payé par chèque

4-2-Dons en nature a vendre



Opération 1:

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		15/04/N+1		
412		Clients-usagers	12 000 000	
	7081	Vente de dons en nature		12 000 000
		20/04/N+1		
57		Caisse	3 000 000	
52		Banques	9 000 000	
	412	Clients-usagers		12 000 000

4-2-Dons en nature a vendre



Opération 2:

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		10/06/N		
901		Mise à disposition gratuite de biens	15 000 000	
	910	Dons en nature		15 000 000
		30/08/N		
8311		Charges sur dons et legs	250 000	
	52	Banques		250 000
		31/12/N		
476		Charges comptabilisées d'avance	250 000	
	8311	Charges sur dons et legs		250 000
		01/01/N+1		
8311		Charges sur dons et legs	250 000	
	476	Charges comptabilisées d'avance		250 000

4-2-Dons en nature a vendre



DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		31/03/N+1		
52		Banques	13 000 000	
	8421	Dons en nature HAO vendus		13 000 000
		31/12/N+1		
910		Dons en nature	250 000	
	901	Mise à disposition gratuite de biens		250 000

Application 11: Dons en numéraire et revenus des manifestations et édifices religieux

Opération 1 : Une église a bénéficié au cours de l'exercice de contributions liées à la générosité des fidèles. Ces contributions sont composées de :

- . dons : 10 000 000 par chèque bancaire ;
- . denier du culte : 6 000 000 en espèces ;
- . quête : 8 000 000 en espèces ;
- . dimes : 1 000 000 en espèces.

Des dons en numéraire d'une valeur de 8 000 000 notifiés par une lettre d'engagement ferme n'ont pas encore été encaissés à la clôture de l'exercice.

Une kermesse a été organisée pour collecter des fonds afin de rénover la chapelle de l'église. Les recettes en espèces de la kermesse s'élèvent à 25 000 000. Des billets d'entrée avec des stickers ont été confectionnés par une imprimerie qui a facturé à l'église une somme de 500 000. Les lots de la tombola distribués aux gagnants des jeux organisés lors des manifestations ont coûté 3 500 000. Les factures relatives aux billets et tombola ont été réglées par chèque bancaire.

Opération 2 : Une mosquée a bénéficié au cours de l'exercice de contributions liées à la générosité des fidèles. Ces contributions sont composées de :

- . dons : 12 000 000 par chèque bancaire ;
- . zakat : 5 000 000 en espèces ;
- . recettes provenant d'une célébration de mariage : 2 000 000 en espèces.

Pour accueillir le nombre de fidèles en constante augmentation, un projet de construction d'une nouvelle mosquée annexe a été validé par l'équipe dirigeante.

Une avance de 100 000 000 a été versée au maître d'œuvre par virement bancaire. Le solde de la facture d'une valeur de 150 000 000 a été réglé à la livraison par virement bancaire (sous escompte de 5% sur le montant global de la facture) et immédiatement mis en service pour la fête de la Tabaski.

4-3-Dons en numéraire et revenus des manifestations religieuses



Opération 1:

1- Revenus liés à la générosité

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
57		Caisse	15 000 000	
52		Banques	10 000 000	
	70410	Dons		10 000 000
	70430	Deniers de culte		6 000 000
	70441	Quete		8 000 000
	70442	Dimes		1 000 000
		31/12/N		
475		Générosités financières à recevoir	8 000 000	
	7041	Dons		8 000 000

4-3-Dons en numéraire et revenus des manifestations religieuses



2- Revenus des manifestations

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
6061		Billeteries	500 000	
6062		Tombola	3 500 000	
	401	Fournisseurs		4 000 000
401		Fournisseurs	4 000 000	
	52	Banques		4 000 000
57		Caisse	25 000 000	
	706	Revenus des manifestations		25 000 000

4-3-Dons en numéraire et revenus des manifestations religieuses



Opération 2:

1- Revenus liés à la générosité

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
57		Caisses	7 000 000	
52		Banques	12 000 000	
	7401	Dons		12 000 000
	7044	Zakat		5 000 000
	7045	Célébrations		2 000 000

4-3-Dons en numéraire et revenus des manifestations religieuses



2- Construction d'une nouvelle mosquée

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
252		Avances et acomptes verses sur immobilisations corporelles	100 000 000	
	52	Banques		100 000 000
2327		Edifice religieux et qssimilés(250 000 000 x 95%)	237 500 000	
	252	Avances et acomptes verses sur immobilisations corporelles		100 000 000
	4812	Fournisseurs d'investissement immob corporelles		137 500 000
4812		Fournisseurs d'investissement immob corporelles	137 500 000	
	52	Banques		137 500 00

Application 12: Frais de recherche de fonds

Une association a engagé les dépenses suivantes pour la recherche des dons :

- transport de plis par DHL:.....25 000
- bloc-notes :.....35 000
- publicité dans les revues spécialisées:.....75 000

Règlement par chèque bancaire

4-4-Frais de recherche de fonds



DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
636		A Frais de recherché de fonds (25 000 + 35 000 + 75 000)	135 000	
	40	Fournisseurs		135 000
40		Fournisseurs	135 000	
	52	Banques		135 000

5- Cotisations des membres d'une association et contribution du fondateur pour couverture frais de fonctionnement d'une fondation

Application 13: Cotisations des membres



La cotisation mensuelle des membres de l'association VIDOLET s'élève à 2 500 000. L'appel de cotisation du mois de septembre N, a été lancé le 20/09/N. La cotisation a été versée en espèces partiellement à hauteur de 2 000 000 le 5 octobre N.

A la clôture des comptes, l'association se retrouve face à un risque de non recouvrement des créances relatives aux cotisations des adhérents.

Le trésorier décide lors des travaux d'inventaire de constituer une dépréciation de créances douteuses représentant 80% des cotisations dues s'élevant globalement à 12 000 000.

5-1- Cotisations des membres



1- Appel de cotisation

Lors de l'appel de cotisation; l'écriture est la suivante:

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		20/09/N		
411		Adhérents	2 500 000	
	701	Cotisations des adherents		2 500 000

2- Recouvrement de fonds

Lors de recouvrement de fonds:

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		05/10/N		
57		Caisse	2 000 000	
	411	Adhérents		2 000 000

5-1- Cotisations des membres

3- Cloture de l'exercice



Pour le transfert de la créance en créance douteuse:

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		31/12/N		
4161		Adhérents Cotisations douteuses	12 000 000	
	411	Adhérents		12 000 000

Pour la constatation de la dépréciation:

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		31/12/N		
6594		Charge pour dépréciations sur créances	9 600 000	
	4912	Dépréciations des créances douteuses		9 600 000

5-2- Contribution du fondateur pour couverture des frais de fonctionnement d'une fondation

Application 14: Contribution du fondateur pour couverture des frais de fonctionnement d'une fondation

Le fondateur d'une association a versé une somme de 20 000 000 pour aider ponctuellement sa fondation à couvrir les frais de fonctionnement. Les fonds ont été versés par chèque bancaire le 09/09/N.

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		09/09/N		
52		Banques	20 000 000	
	752	Contributions du fondateur		20 000 000

Application 15: Subventions et aides financières versées par les EBNL

Une association a versé une aide financière en espèces le 3 juin N d'une valeur de 500 000 aux représentants d'un parti politique lors d'une campagne électorale municipale.

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		31/12/N		
652		Subventions versées par l'entité	500 000	
	57	Caisse		500 000

Application 16: Subventions d'exploitation se répartissant sur plusieurs exercices

Une association a reçu une subvention d'exploitation du Conseil Régional de 60 000 000 pour les exercices N, N+1 et N+2. La notification a été reçue le 1^{er} juillet N et la subvention a été encaissée le 5 juillet N.

6- Autres opérations spécifiques

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		01/07/N		
4732		Subventions d'exploitations à recevoir	60 000 000	
	711	Subventions d'exploitations versées par les collectivités publiques		60 000 000
		05/07/N		
52		Banques	60 000 000	
	4732	Subventions d'exploitations à recevoir		60 000 000
		31/12/N		
711		Subventions d'exploitations versées par les collectivités publiques	40 000 000	
	477	Produits constatés d'avances		40 000 000
		31/12/N+1		
477		Produits constatés d'avances	20 000 000	
	711	Subventions d'exploitations versées par les collectivités publiques		20 000 000

6- Autres opérations spécifiques



DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		31/12/N+2		
477		Produits constatés d'avances	20 000 000	
	711	Subventions d'exploitations versées par les collectivités publiques		20 000 000

Application 17: Abandons de frais engagés par les bénévoles

Au cours du mois d'avril N, les frais engagés par les bénévoles sont les suivants :

- . voyages et déplacements : 275 000
- . missions : 150 000
- . réceptions : 75 000
- . fournitures de bureau non stockables: 25 000

Le 15 mai, les bénévoles décident d'abandonner les frais engagés au profit de l'association.

6- Autres opérations spécifiques



DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		04/N		
6181		Voyages et déplacements	275 000	
6384		Missions	150 000	
6383		Réceptions	75 000	
6055		Fournitures de bureau non stockables	25 000	
	4572	Bénévoles		525 000
		15/05/N		
4572		Bénévoles	525 000	
	7583	Abandons de frais par les bénévoles		525 000

Application 18: Convention de Mécénats

Une convention de mécénat a été signée le 30/06 d'un montant de 50 000 000, portant sur une campagne de vaccination gratuite initiée l'association.

Cette activité démarrera le 01/09/N. Le mécène, dans le cadre des modalités fixées par la convention a effectué un virement bancaire à la signature de 30 000 000 et a versé le solde au 31/12/N.

6- Autres opérations spécifiques



DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		30/06/N		
4751		Mécènes	50 000 000	
	7046	Mécénats		50 000 000
		30/06/N		
52		Banques	30 000 000	
	4751	Mécènes		30 000 000
		31/12/N		
52		Banques	20 000 000	
	4751	Mécènes		20 000 000

Application 19: Restitution de subvention non utilisée conformément à l'objet prévu dans ta convention

Une ONG a reçu une subvention de l'Union Européenne d'une valeur de 90 000 000 pour l'exercice N. cette subvention est destinée à l'acquisition d'équipement d'une valeur de 75 000 000 et le reste est dédié à la couverture des frais de fonctionnement. La notification a été reçue le 10 octobre N et la subvention a été encaissée le 5 novembre N. A la date du 10 décembre N, les dirigeants de l'association ont constaté qu'une quote-part de la subvention d'équipement d'une valeur de 25 000 000 doit faire l'objet d'un remboursement car les clauses prévues par la convention n'ont pas été respectées. Un virement bancaire a été effectué au profit de l'Union Européenne le 20 décembre N.

6- Autres opérations spécifiques



DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		10/10/N		
4731		Subvention d'investissement à recevoir	75 000 000	
4732		Subvention d'exploitation à recevoir	15 000 000	
	1417	Subventions d'équipement- organisme internationaux		75 000 000
	713	Subventions d'exploitations versées par les organismes internationaux		15 000 000
		05/11/N		
52		Banques	90 000 000	
	4731	Subvention d'investissement à recevoir		75 000 000
	4732	Subvention d'exploitation à recevoir		15 000 000

6- Autres opérations spécifiques



DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		10/12/N		
1417		Subventions d'équipement- organisme internationaux	25 000 000	
	4739	Organismes internationaux subventions à reverser		25 000 000
		20/12/N		
4739		Organismes internationaux subventions à reverser	25 000 000	
	52	Banques		25 000 000

Application 20: Contributions volontaires en nature

Une association reçoit des fournitures de bureau pour sa gestion administrative d'une valeur de 450 000. Pour sa campagne de collecte de dons du mois d'Avril N, elle a mobilisé un personnel bénévole. Cette collecte a mobilisé 450 bénévoles durant 15 jours. Le comptable constate au vu des relevés du temps d'activité des bénévoles, que chacun a offert entre 5 et 60 heures de son temps pour cette opération. Le temps moyen consacré par un bénévole à la collecte est de 18,5 heures. Le nombre d'heures total de bénévolat pour cette opération atteint donc $450 \times 18,5 = 8\,325$ heures. Le comptable estime que le type de travail fourni durant la collecte ne nécessite pas de compétences professionnelles particulières, et le valorise donc au taux horaire du SMIG s'élevant à 346.

6- Autres opérations spécifiques



1- Comptabilisation

DEBIT	CREDIT	LIBELLES	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT
		04/N		
901		Mise à disposition gratuite de biens	450 000	
	910	Dons en nature		450 000
		04/N		
904		Personnel;bénévole	2 880 450	
	914	Bénévolat		2 880 450

6- Autres opérations spécifiques



2- Information à fournir dans les notes annexes

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Ressources	Emplois
Dons en nature fourniture de bureau	450 000	
Mise à disposition gratuite de fourniture de bureau		450 000
Personnel bénévole	2 864 880	2 864 880
TOTAL	3 314 880	3 314 880